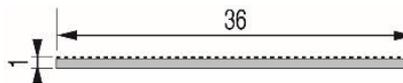
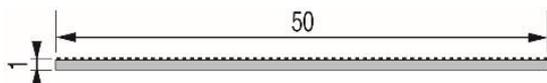


FT421 – Bandes super-agrippantes - DINASTAIR**Descriptif**

Bandes antidérapantes auto-adhésives, à poser sur certains profilés de nez de marche ou directement sur le sol.

Constituées de particules abrasives collées sur un support souple adhésif.

Les modèles « Base alu » présentent une très grande conformabilité.

Domaine d'emploi

Usage en intérieur et en extérieur (sauf sur supports extérieurs en bois ou à base de bois).

Ne pas poser sur des sols sensibles aux rayures (type revêtements en résine PU ou autres...), car des particules antidérapantes peuvent se détacher des bandes et rayer le revêtement de sol.

Trafic tertiaire.

Matières

- Particules d'oxyde d'aluminium (sauf versions transparentes : microbilles de verre) maintenues sur un support en PVC par une colle acrylique.
- Adhésif acrylique translucide.
- Modèles « Base alu » : une feuille d'aluminium remplace le support en PVC, rendant la bande très conformable sur la surface de pose.

Références

Modèle	Dimensions	Couleur	Référence
DINASTAIR (Base PVC)	36 mm x 15,3 m	Transparent	27 00 030
		Noir	27 00 040
		Jaune	27 00 050
		Jaune / Noir	27 00 060
	50 mm x 15,3 m	Jaune fluo	27 00 080
		Transparent	27 00 100
		Noir	27 00 110
		Jaune	27 00 120
		Jaune / Noir	27 00 130
DINASTAIR (Base Alu)	50 mm x 15,3 m	Jaune	27 00 190
		Noir	27 00 200

Caractéristiques techniques

Caractéristiques produit	Valeur typique*
Résistance à la glissance	R 12 Selon la norme DIN 51130 (juin 2004). Voir rapport d'essai du CSTB n° RE 09G-26021499/4.
Bandes Photoluminescentes	Les bandes « Jaune fluo » émettent de la lumière quand on la plonge dans l'obscurité. <u>Luminance</u> : <ul style="list-style-type: none"> • ≈ 5 mcd/m² au bout de 10 min • ≈ 1 mcd/m² au bout de 60 min • ≈ 0 mcd/m² au bout de 90 min

*Valeurs représentatives typiques, à ne pas utiliser en tant que spécifications

Mise en œuvre

Préparation du support :

- Dépoussiérer soigneusement et éliminer totalement tout résidu de colle ou d'adhésif.
- Éliminer toute trace grasse à l'aide d'un produit dégraissant compatible avec le support : alcool isopropylique dilué type **VHB Cleaner réf. 22 77 900** (cf. § Options) ou acétone.
Ne pas utiliser d'essence ou de White-Spirit, car ce sont des produits gras.
- S'assurer que le support est parfaitement sec.
- S'assurer que le support est solide et ne se désagrège pas.
Ne pas appliquer par exemple sur un vieux béton ou sur un plâtre de mauvaise qualité.
- Sur support poreux (ex. béton, bois brut en intérieur...), appliquer préalablement un primaire à base de résines acryliques.

Mise en œuvre :

- En cas de pose sur un profilé de nez de marche, mettre en place préalablement ce profilé.
- Préchauffer le support à température de +20°C à +40°C.
Ne pas chauffer la bande.
- Ôter le film de protection de l'adhésif sur 30 cm environ, en évitant de poser les doigts dessus.
- Positionner la bande, puis retirer progressivement le film de protection tout en pressant légèrement, de manière à éviter les inclusions d'air sous la bande.
- Procéder de manière à ne pas étirer la bande.
- Maroufler fermement la bande sur toute sa longueur.

Options

VHB Cleaner :

- Nettoyant-dégraissant de surface à base d'alcool isopropylique dilué
- Bouteille de 1L
- Réf. 22 77 900
- Voir FT n°097



Dinac est une marque déposée de la société Dinac

Le montage ou l'utilisation du produit Dinac décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent.

AVERTISSEMENT

Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations incluses dans le présent document sont inhérentes au produit Dinac concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits Dinac ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédure, etc.) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et aux moyens d'utilisation. La société Dinac, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments, ne saurait être tenu pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits Dinac sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.

La société Dinac se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.



DINAC
ZI du Marais – CS30929
38350 La Mure d'Isère
Tél. : + 33 (0)4 76 81 14 22 - Fax : + 33 (0)4 76 30 93 03